

naux dans tout le Canada qui permet à ses agents d'être en contact étroit avec les gens d'affaires de la région et d'informer l'administration centrale des développements dans les diverses régions du pays. Ces bureaux régionaux constituent un élément important des efforts du Ministère pour collaborer étroitement avec les provinces.

Le ministère de l'Industrie dispose d'un réseau national de Centres de services aux entreprises qui constituent un complément aux Centres de commerce international du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ces centres offrent une vaste gamme de services aux entreprises canadiennes et aux investisseurs éventuels. On y trouve des publications, des guides et des productions vidéo pratiques. De plus en plus, ces renseignements sont diffusés de façon électronique. On peut y avoir accès sur Internet à l'adresse <http://www.ic.gc.ca>.

LES AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

Plusieurs autres ministères du gouvernement ont des services qui s'intéressent à l'investissement direct étranger dans leurs domaines précis. Agriculture et Agroalimentaire Canada est un point de contact important pour toute forme de renseignement et d'aide dans le secteur des aliments et des boissons. La Direction générale du développement technologique d'Environnement Canada dispose de renseignements sur le secteur des industries environnementales.

Le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada a une Direction de l'industrie, du commerce et de la technologie disposant de compétences dans le secteur du papier ainsi que dans ceux de l'abattage et des produits du bois. Les sociétés du secteur de la défense devraient entrer en contact avec le ministère de la Défense nationale.

Le gouvernement fédéral, outre les compétences sectorielles dont il dispose dans ces ministères, a quatre agences régionales qui ont pour vocation le développement économique. Ce sont l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA), le Bureau fédéral de développement régional — Québec (BFDR-Q), l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) et Diversification de l'économie de l'Ouest canadien (DÉO). On trouvera une explication de la structure d'ensemble du gouvernement du Canada sur Internet, ainsi que des liens vers les divers ministères. L'adresse de ce site est <http://www.intergov.gc.ca>.

LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Si la responsabilité des relations avec les pays étrangers relève du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux participent souvent directement à la promotion du commerce et des investissements étrangers. Plusieurs provinces ont des représentations commerciales à l'étranger qui peuvent remettre des informations sur les affaires aux investisseurs étrangers éventuels. Les gouvernements provinciaux participent également à des missions commerciales pour promouvoir le développement économique.

Chaque province a son ministère de l'industrie ou du commerce qui favorise les investissements dans son domaine de juridiction. Ces ministères peuvent donner des renseignements sur :

- la taille et la composition des marchés régionaux;
- les programmes de développement des affaires et leurs stimulants;
- la sélection de site;
- la disponibilité de main-d'œuvre compétente dans des localités particulières;
- les coûts locaux d'occupation.

En s'adressant aux ministères des gouvernements provinciaux, les gens d'affaires étrangers peuvent élargir la gamme des programmes d'aide gouvernementale auxquels ils pourraient avoir droit, tout en approfondissant sa connaissance d'un secteur d'activité au Canada. En s'adressant à plusieurs gouvernements provinciaux, ils pourront aussi mesurer les différences entre les fiscalités, les coûts d'emplacement et les réglementations. En même temps, les investisseurs éventuels se familiariseront avec les politiques et les attitudes des gouvernements à l'égard des entreprises.

LES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

Les villes de toutes les régions du pays se font concurrence pour attirer les investissements. C'est pour cela qu'elles offrent des mesures incitatives dans leur juridiction, qu'elle se dotent de parcs industriels et d'autres infrastructures pour favoriser le développement économique.

Comme elles constituent un élément de la qualité de vie globale, elles attireront davantage les investisseurs éventuels si elles sont propres et sécuritaires et qu'elles mettent à la disposition de leurs habitants des infrastructures communautaires et culturelles de premier ordre. Nombre des grandes villes canadiennes offrent ces caractéristiques. Comme on l'a signalé dans un chapitre précédent, le *Corporate Resources Group* installé à